

Charte de reprise des écoles

Modalité de réouverture des écoles :

Préconisations gouvernementales, du conseil scientifique et de l'académie de médecine :

Sur la base du volontariat des parents

- **Rentrée scolaire le mardi 12 mai pour tous les enfants, avec priorités aux GS, CP, CE1 (des zones REP) et CM2 et pour les enfants dont les parents n'ont pas d'autre possibilité**
- **Préconisation d'accueil des enfants par journée entière, soit en alternance (1j/2 ou en ½ semaine)**
- **Règle d'accueil des enfants : maximum de 15 enfants par classe avec distanciation sociale**

Mise en œuvre locale :

- Informations auprès des parents sur la question du volontariat de mettre leur enfant à l'école par les directions des écoles (par mail ou téléphone).
- Lien avec les directeurs (trices) d'école pour avoir une estimation des enfants qui rentreront
- Rentrée progressive des enfants :
 - o Le mardi 12 mai (niveaux prioritaires) : GS, CP, CE1 (dans les écoles REP) et CM2. Un accueil sera également fait pour les enfants des autres niveaux dont les parents n'ont pas de solution de garde.
 - o Rentrée différée au 25 mai pour les autres niveaux
- Règles d'accueil des enfants : un maximum de **12** enfants par classe pour les écoles élémentaire et de **10** pour les écoles maternelles (avec un ratio minimum de 1 enfant pour 5 mètres carrés dans chaque classe). En fonction de la taille ou de l'aménagement des locaux, un seuil maximum d'enfants accueillis sera établi par classe. Pour pouvoir assurer le respect de cette règle, un parent ne pourra remettre son enfant à l'école qu'en ayant prévenu au minimum 5 jours à l'avance de son intention.
- Aménagement spécifique des salles de classe pour garantir les règles sanitaires (tables éloignées de plus de 1mètre, nominatives pour chaque enfant)
- Formation gestes barrières/distanciation sociale et lavage des mains pour tous les enseignants, personnel éducatif avant la reprise de l'école et les enfants le jour de la rentrée.

Concernant l'entrées et les sorties des élèves et pour éviter les regroupements des parents devant le portail :

- Mise en place, quand les lieux le permettent, de différentes entrées avec des horaires d'arrivée et de sortie décalés en fonction des classes
- Organisation technique devant les portails de chaque école avec zonage, barrière, balisage, code couleur
- L'accueil des enfants les plus petits devra être organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.

Mesures sanitaires :

Préconisations gouvernementales, du conseil scientifique et de l'académie de médecine:

- **Port du masque obligatoire pour tout le personnel encadrant de l'établissement (enseignants, ATSEM, animateurs, personnel de restauration ou de ménage)**
- **Pas de port du masque pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires (sauf en cas de symptôme ou fragilité médicale)**
- **Préconisation pour que la prise de température des enfants se fassent à l'entrée de l'école le matin (académie de médecine)**
- **Nettoyage plusieurs fois par jour des locaux en particulier lors des temps de pause, avec aération des salles dès que possible :**
- **Lavage de mains obligatoires pour le personnel éducatif et les enfants très régulièrement**

Mise en œuvre locale :

- Dotation et port du masque obligatoire pour tout le personnel encadrant de l'établissement
- Mise en place de plusieurs distributeurs de gel hydroalcoolique dans chaque écoles (salle de classe, salle de repos, garderie)
- Prise de température de chaque enfant à son entrée dans l'établissement à l'aide de thermomètre, 2 cas :
 - o Pas de température : accueil de l'enfant
 - o Température anormalement élevée : pas de prise en charge de l'enfant et retour à la maison (*mise en place du protocole défini par le conseil scientifique*)
- Lavage des mains de chaque enfant dès son accueil dans l'établissement et tout au long de la journée. Mise en place d'un protocole défini pour l'ensemble des écoles. Le lavage des mains se fera avec du savon, le gel hydroalcoolique étant non recommandé pour les enfants (conseil scientifique)

Un respect strict des règles de la part des parents

- Interdiction aux parents de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire.
- Respect strict des horaires. Pour des raisons sanitaires et de sécurité, une fois le portail fermé, aucun enfant ne pourra accéder à l'école.
- Port du masque obligatoire devant le portail avec une obligation de respecter le mètre de distanciation sociale.
- Une vigilance très importante devra être faite des parents sur la santé de leur enfant :
 - o Ne jamais emmener son enfant à l'école s'il a des symptômes.
 - o Se rendre au plus vite disponible pour venir récupérer son enfant à l'école en cas de symptôme.

Temps périscolaires :

Préconisations gouvernementales, du conseil scientifique et de l'académie de médecine:

- **préconisation que la restauration scolaire soit maintenue (gouvernement)**
- **préconisation pour que le soutien scolaire (aides aux leçons) ainsi que les activités physiques (santé) soient maintenues quand cela est possible**

Mise en œuvre locale:

Le temps périscolaire implique un brassage des enfants mais il sera contrôlé et organisé avec un maximum de 15 enfants par groupe.

- Matin : accueil des enfants sur un site unique (et prise de température par le personnel à l'arrivée de l'enfant) avec le respect des consignes sanitaires et règles de distanciation
- Temps méridien :
 - Organisation de groupe par niveau avec un encadrant défini.
 - Organisation des flux pour que les groupes ne se croisent jamais
 - Reprise de la restauration scolaire le 12 mai
- Temps périscolaires du soir :
 - Organisation de groupe par niveau avec un encadrant défini. L'objectif est d'éviter au maximum les brassages, ce seront donc les mêmes groupes avec le même animateur que le midi
 - Priorité aux aides aux leçons par petit groupe ou activités sportives ne nécessitant pas de contact physique
 - Organisation des flux pour que les groupes ne se croisent jamais